



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Cayenne, le 19 juin 2013

## **Salaires des enseignants non titulaires**

Un groupe de travail sur la grille de salaire des enseignants non titulaires s'est tenu le mardi 18 juin. L'administration a avancé un certain nombre de propositions qui méritent attention :

- Le (re)classement en catégorie 2 des enseignants titulaires d'une licence.
- Une grille indiciaire pour les CDI avec un rythme d'avancement.

### **Reclassement des titulaires de la licence.**

Nous avons salué l'idée de reclasser les titulaires d'une licence en catégorie 2. Nous avons imposé que cette idée soit appliquée à tous (anciens comme futurs collègues) alors que l'administration voulait la cantonner aux seuls nouveaux.

Cette mesure est une mesure de justice qui fait suite à une longue lutte :

- avant 2009, les enseignants avec licence étaient recrutés en catégorie 2.
- En 2009, l'administration a décidé de manière unilatérale de déclasser en catégorie 3 ces enseignants.
- La mobilisation des non titulaires à l'appel du SNES-FSU qui a suivi permettra d'éviter que 150 enseignants recrutés avant 2009 soient déclassés en catégorie 3. Mais l'administration a maintenu sa mesure injuste pour ceux qui seront recrutés après 2009.
- Depuis ce jour la FSU ne cesse de demander l'égalité entre les personnels et que tous les titulaires d'une licence soient en catégorie 2.

### **La situation des MA :**

Nous avons fait remarquer que les MA étaient une nouvelle fois les oubliés du dispositif. Nous demandons qu'ils aient le choix entre conserver leur statut de MA ou de devenir contractuel avec le maintien de leur ancienneté.

### **Vacataires :**

Nous signalons qu'il y a encore des vacataires dans l'académie. Nous rappelons l'engagement à ne plus recruter de collègues sous ce statut et exigeons qu'ils deviennent tous contractuels.

### **Avancement des CDI :**

Nous avons signalé que l'avancement prévu était trop lent. L'administration propose une carrière entière en CDI qui s'étale sur 41 ans. C'est impossible alors que le CDI a déjà passé au moins 6 ans en CDD.

**Cayenne : Mont Lucas bâtiment G**

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 45 28 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr

Nous avons demandé à ce que soit précisées les modalités de l'avancement des collègues. Pour nous c'est le rythme unique le plus favorable qui doit s'appliquer à tous. C'est le mandat de la FSU depuis toujours.

**Condition du dialogue :**

La FSU sera très attentive aux suites données à ce groupe de travail. Nous avons l'expérience de la grille des salaires établie en 2009 par le Recteur Wacheux. Cette opération a conduit à des inégalités insupportables et au blocage de la situation de tous les non titulaires recrutés depuis.

En effet, la grille Wacheux a été rejetée par le Ministère, et les revalorisations prévues ont finalement été bloquées ou annulées. Depuis cette date aucun non titulaire n'a pu bénéficier d'un avancement.

Les nouvelles règles du dialogue social permettront d'encadrer la négociation qui s'annonce de manière rigoureuse .

Dans un premier temps (le 8 juillet), l'administration devra présenter ses propositions à la CCP des non titulaires où la FSU est majoritaire . Les commissaires paritaires de la FSU examineront ces propositions qui seront alors soumises au vote.

Ensuite le CT académique (où la FSU a 50% des sièges) devra examiner et signer l'accord salarial.

Ce fonctionnement nous permettra d'intervenir à tous les niveaux pour assurer que les dispositions soient les plus favorables et qu'elles soient suivies d'effets.

Les Commissaires Paritaires FSU à la CCP :

Christophe THEGAT

Bernard BERAMICE

Marina VOYER

Jean-Paul DESIRE